

Accueils de loisirs petite enfance

(<https://ville-cachan.fr/accueils-de-loisirs-petite-enfance/>)

L'accueil dédié à la petite enfance est uniquement proposé durant les grandes vacances scolaires.

Il est réservé aux enfants qui entrent à l'école maternelle en septembre et dont le mode de garde, individuel ou collectif, est fermé pendant l'été.

Chaque lieu d'accueil se fait dans une salle spécifique. Le taux d'encadrement est renforcé, avec un animateur ou une animatrice pour 6 enfants.

L'accueil s'effectue **par journée entière uniquement** :

- Arrivée le matin de 7h30 à 9h15
- Sortie le soir de 17h à 18h30

Comment réserver un accueil de loisirs petite enfance ?

Les réservations doivent être effectuées un mois avant le premier jour d'activité :

- Après du service Relation citoyen
- Sur le portail famille

Service Enfance

+33 1 49 69 61 02

serviceenfance@ville-cachan.fr

Service Relation citoyen (SRC)

8 rue Camille-Desmoulins, 94230
Cachan

+33 1 49 69 69 69

relation.citoyen@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
8h15-12h et 13h30-17h15

Jeudi : 13h30-19h

Samedi : 8h45-12h30

Fermeture estivale :
Permanences du jeudi soir : dernière
permanence le 2 juillet. Reprise le 27
août 2026.
Fermé le samedi du 11 juillet au 15
août 2026 inclus.



Angélique Susini

Conseillère municipale déléguée
Droits des enfants ; petite enfance.
+33 1 49 69 69 69
secretariat.elus@ville-cachan.fr